



PROJET N°

INTITULÉ :

FINANCEMENT OBTENU :

INITIATIVES ETUDIANTES PSL

DOSSIER DE CANDIDATURE

04 DÉCEMBRE 2015

TITRE DU PROJET :

SITE INTERNET OU PAGE FB :

IDENTITE ET COORDONNEES DES PORTEUR(S) DE PROJET :

Il est possible d'ajouter autant de lignes que nécessaire dans les tableaux ci-dessous

Nom et prénom	Etablissements	Année d'étude	Rôle dans le projet	email
Mirabile, Patricia	ENS	4A	Communication, accès ouvert en SHS, représentation au conseil scientifique	patricia.mirabile@ens.fr

Potron, Guillain	ENS	4A	Algorithmique dans la plateforme Dissemin	guillain.potron@ens.fr
Delpeuch, Antonin	ENS	3A	Gestion des sources de données, administration, représentation au conseil scientifique	antonin.delpeuch@ens. fr
Champenois , Robin	ENS	3A	Webdesign, communication graphique	robin.champenois@ens .fr
Forest, Simon	ENS	4A	Aspects juridiques	simon.forest@ens.fr

ASSOCIATION QUI PERCEVRA LES FONDS:

Nom : Association CAPSH

Adresse : 34 rue de la Chanaise, 71250 Cluny

Contact : Antonin Delpeuch, 45 rue d'Ulm,
75005 Paris

Objet (2 lignes max.) : Promotion de l'accès ouvert aux publications universitaires

S'agit-il d'une association étudiante ?

oui non

Etes-vous (ou votre association) déjà lauréat de l'appel à Initiatives étudiantes PSL ?

oui non

Si oui, précisez le nom du projet et l'année et la somme obtenue?

2012/2013

2013/2014

2014/2015

Comment avez-vous eu connaissance de l'appel à initiatives étudiantes PSL ?

bouche à oreille

site internet de votre établissement

affichage

newsletter de PSL

email de votre établissement

newsletter de votre établissement

site internet de PSL

autre :

NATURE DU PROJET :

Culture et arts :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> court-métrage | <input type="checkbox"/> théâtre | <input type="checkbox"/> culture et découverte |
| <input type="checkbox"/> exposition | <input type="checkbox"/> arts plastiques | <input type="checkbox"/> écriture et littérature |
| <input type="checkbox"/> musique | <input type="checkbox"/> spectacles vivants | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |
| <input type="checkbox"/> revue/édition | (préciser) : | |

Engagement/solidarité :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> humanitaire | <input type="checkbox"/> tutorat |
| <input type="checkbox"/> solidarité/citoyenneté | <input type="checkbox"/> santé/prévention |
| <input type="checkbox"/> économie et sociétés | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |
| <input type="checkbox"/> environnement/développement durable | |

Culture scientifique et technique / innovation

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> ingénierie | <input checked="" type="checkbox"/> médiation scientifique |
| <input checked="" type="checkbox"/> informatique | <input type="checkbox"/> autre |

Diffusion des savoirs/ communication

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> revue papier | <input checked="" type="checkbox"/> web média |
| <input type="checkbox"/> revue numérique | |
| <input type="checkbox"/> conférences | |

Entrepreneuriat (à but non lucratif)

- Sport
- Autre (préciser) :

VOTRE PROJET

Présentation du projet en deux pages maximum (originalité, objectifs, public visé, établissements concernés, actions de communication). Le potentiel fédérateur de votre projet et sa communication à l'échelle du campus *et au-delà* seront déterminants dans le choix du jury :

Des millions d'articles scientifiques ne sont pas accessibles librement, alors que les résultats qu'ils présentent ont très souvent bénéficié de financements publics. Les grandes maisons d'édition scientifiques exigent des universités des abonnements hors de prix, alors que les chercheurs donnent gratuitement leurs travaux à ces mêmes maisons d'édition. Le mouvement de l'accès ouvert propose la diffusion ouverte des publications, grâce à des archives comme arXiv, PubMed Central ou HAL.

Dissemin est une plateforme développée par un groupe d'étudiants et jeunes chercheurs issus de l'École normale supérieure, pour encourager ce mouvement. Nous proposons aux chercheurs d'analyser l'accessibilité de leurs publications en les recherchant dans une grande collection d'archives ouvertes. Nous identifions ainsi des publications qui ne sont pas disponibles, et analysons la politique d'auto-archivage de leur maison d'édition. Enfin, le chercheur peut déposer ces articles indisponibles dans des archives ouvertes directement via Dissemin, ce qui lui évite l'inscription et la saisie des métadonnées.

La plateforme peut d'ors et déjà être utilisée par les chercheurs et nous envisageons des partenariats avec des universités pour leur faciliter la mise en place de politiques institutionnelles pour l'accès libre. Dissemin est développé dans le cadre d'une association à but non lucratif et est disponible sous licence AGPL.

D'un point de vue technique, Dissemin s'appuie sur un grand nombre de sources de données qui sont agrégées à l'aide d'algorithmes d'apprentissage.

Le projet a été présenté à de nombreuses reprises à des bibliothécaires et des chercheurs (la liste des présentations est disponible sur le site de l'association), et nous avons constaté que l'outil répond à un besoin réel. Nous sommes maintenant en relation avec plusieurs partenaires:

- l'École normale supérieure, où nous travaillons à la mise en place d'une politique pour l'accès ouvert. Nous avons été contactés par d'autres établissements (Strasbourg, Montpellier, UPMC, PSL, Gent, Purdue) qui sont aussi intéressés par l'outil ;
- le consortium Couperin, qui rassemble plus de 250 établissements français qui négocient ensemble des abonnements nationaux aux revues : Couperin envisage d'aider notre association sous des modalités qu'il reste à préciser ;
- le projet étudiant "Open Access Button", qui propose un outil permettant de rendre visible la frustration des chercheurs qui ne parviennent pas à accéder à la littérature ;
- BASE, un moteur de recherche spécialisé dans les dépôts de publications, qui nous donne gracieusement accès à une copie des 80 millions d'entrées de leur base de données ;
- Zenodo, un dépôt rattaché à OpenAIRE+, l'infrastructure de l'Union Européenne pour l'accès ouvert, qui nous permet de mettre en ligne durablement les publications de nos utilisateurs.

Le projet a reçu le prix Society lors de la Student Demo Cup du Paris Open Source Summit 2015.

L'objectif final de la plateforme est de mettre en place des politiques institutionnelles en faveur de l'accès libre aux publications. Nous avons initié la rédaction d'une telle politique à l'ENS (où Patricia et Antonin siègent au conseil scientifique), en partenariat avec la direction et les bibliothèques. Nous souhaitons porter le projet plus largement à PSL. C'est une opportunité pour PSL de se placer en pionnière de l'accès ouvert aux publications, sujet mis sur le devant de la scène par le projet de loi République Numérique.

Site du projet: <http://dissem.in/>

Développement: <http://github.com/dissemin/dissemin>

Site de l'association: <http://association.dissem.in/>

Nombre d'étudiants PSL actifs dans votre projet : 5

Retombées sur le campus PSL et sa communauté (en estimant le nombre d'étudiants concernés) : **encouragement de l'accès ouvert à PSL, et visibilité de PSL (et de ses publications) à l'échelle internationale.** Notre site s'adresse à la communauté de PSL (voir par exemple l'analyse des publications de l'ENS, disponible sur <http://dissem.in/institution/1/> , mais aussi à un public international beaucoup plus large grâce à nos partenaires).

Dates de réalisation : **depuis septembre 2014**

Date de fin du projet : **septembre 2016**

DIFFUSION DE VOTRE PROJET

Vos projets ont vocation à être présentés/montrés sur le campus PSL et/ou à un public extérieur. La volonté de diffusion de votre projet sera prise en compte par le jury.

Lieu(x) de diffusion	Date(s) validée(s)	Date(s) demandée(s)/espérée(s)
PSL-Explore	26 Octobre 2015	
ENS : bibliothèques et départements		Tout au long de janvier et février
Conférence Open Repositories à Dublin	13-16 Juin 2016	

Des présentations dans les autres établissements seraient très bienvenues.

Courant 2016

ETABLISSEMENTS CONCERNES

Il est indispensable d'avoir pris attache auprès des établissements concernés par le projet dès la constitution du dossier.

Etablissement	Personne contactée	Fonction	email
ENS	Marc Mézard,	Directeur,	secretariat.direction@ens.fr
	Nathalie Marcerou-Ramel,	Directrice des bibli.	nathalie.marcerou-ramel@ens.fr
	Julie Janody	Dir. bibli. de maths	julie.janody@ens.fr
	Guillaume Tronchet	Référent PSL et chargé de mission sur l'OA	guillaume.tronchet@ens.fr
ESPCI	Catherine Kounelis	Directrice de la bibli.	catherine.kounelis@espci.fr
ENC	Jérôme Belmon	Directeur des études	jerome.belmon@enc.sorbonne.fr
ENSMP	Doriane Ibarra	Directrice de la bibli.	doriane.ibarra@mines-paristech.fr

VOTRE BUDGET PRÉVISIONNEL

Vous devez présenter un budget à l'équilibre : Total Dépenses = Total Recettes

Vous devez distinguer le matériel loué du matériel acheté et fournir les devis correspondants. Vous devez faire figurer les aides en nature dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.

Les dépenses de nourriture et boisson peuvent apparaître mais ne seront pas prises en charge par la subvention de PSL.

Si vous souhaitez proposer un budget précis avec un prévisionnel pré-ventilé, merci de le joindre en annexe, en plus de ce tableau.

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Déjà acquis
Location serveurs (1 an)	960€			
Noms de domaines (1 an)	40€			
Adhésion BASE (base de donnée de 80 millions d'articles)	1500€ (estimation)	Accord de partage avec l'université de Bielefeld	1500€	1500€
Adhésion CrossRef (base de donnée de 60 millions d'articles)	2700€			
Organisation d'évènements autour du projet dans PSL	100€			
		Dons de particuliers	607.18€	607.18€
		Subvention PSL	3192.82€	
TOTAL	5300€	TOTAL	5300€	2107.18€

Liste des pièces à joindre au dossier de candidature :

1. la copie de la carte étudiante des porteurs du projet,
2. la preuve de dépôt ou de demande des financements demandés (emails acceptés),
3. l'attestation des éventuels co-financements acquis,
4. les statuts et l'extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration en préfecture,
5. le RIB de l'association,
6. la composition de l'actuel bureau et le bilan annuel,
7. l'accord de principe du président/ou du trésorier de l'association qui percevra les fonds versés par PSL.

Bilan annuel et composition du bureau de l'association CAPSH

8 janvier 2016

Composition du bureau

Conformément à ses statuts, notre association ne dispose pas de bureau mais d'une direction collégiale exercée par son conseil d'administration. Ce conseil est actuellement composé de :

- Antoine Amarilli (doctorant à Télécom ParisTech, ancien élève de l'ENS)
- Thomas Bourgeat (doctorant au MIT, ancien élève de l'ENS)
- Marie Farge (directrice de recherche CNRS, chercheur à l'ENS)
- Antonin Delpuch (élève à l'ENS)
- Pablo Rauzy (post-doctorant à l'INRIA, ancien élève de l'ENS)

Bilan

Notre association n'a pas encore de bilan annuel car elle a été fondée en septembre 2015. Voici cependant un bilan comptable après trois mois d'exercice.

Bilan moral

Après un an de développement, le projet attire maintenant l'attention de nombreux acteurs. Une dizaine de présentations du projet ont été menées, dans des universités ou des conférences, en France et à l'étranger. Le projet a été primé au Paris Open Source Summit par le prix *Society* de la *Student Demo Cup*. La plateforme a déjà été utilisée par plusieurs centaines d'utilisateurs, et des publications ont déjà été libérées par son intermédiaire. Mais beaucoup reste à faire pour rendre l'outil plus facile à utiliser, et amplifier son adoption par la communauté.

Bilan financier

- Recettes : 607.18 EUR (exclusivement des dons de particuliers)
- Dépenses : 136.83 EUR, dont
 - frais de locations de serveurs (104.43 EUR)
 - noms de domaines (32.40 EUR)

Antonin Delpuch




Subject: Lancement et levée de fonds du projet Dissemin

From: Antonin Delpeuch <antonin.delpeuch@ens.fr>

Date: 30/09/2015 18:51

To: secretariat.direction@ens.fr, Nathalie MARCEROU-RAMEL <nathalie.marcerou-ramel@ens.fr>, Emilie Pennetier <emilie.pennetier@ens.fr>

CC: ca@dissem.in

Monsieur Le Directeur,
Madame la Directrice de la Bibliothèque générale,
Madame la Correspondante Informatique et Libertés,

Nous souhaiterions vous tenir au courant du progrès de notre projet, Dissemin, visant à favoriser le libre accès aux publications scientifiques des chercheurs de l'ENS et d'autres institutions académiques.

En bref :

- Lancement à la journée Open Access à l'ENS le 22 octobre en Dussane
- Élargissement aux chercheurs hors de l'ENS
- Dépôt des articles dans Zenodo sans que le chercheur n'ait à entrer les métadonnées préalablement moissonnées,
- Constitution d'une association loi 1901
- Levée de fonds

Conformément à ce que nous avons prévu, nous avons l'intention de lancer officiellement la plateforme Dissemin à l'ENS, le jeudi 22 octobre, au cours de la conférence qui se tiendra à l'ENS en salle Dussane de 12h à 15h. Nous organiserons celle-ci à l'occasion de la semaine du libre accès (Open Access Week). Nous aimerions vous inviter à présenter lors de cet événement la politique de l'ENS en matière de diffusion des travaux de ses chercheurs et peut-être annoncer le développement de l'accès libre à l'ENS. Par ailleurs, nous serions honorés par votre présence lors du lancement du projet proprement dit, à 12h30. Nous sommes à votre disposition pour discuter du détail des modalités de cet événement.

Par ailleurs, même si nous restons très attachés au développement de Dissemin à l'ENS, nous nous sommes dits qu'il était sans doute préférable d'élargir les buts du projet, afin qu'il soit utilisable par tous les chercheurs qui le désirent, et pas seulement ceux de l'ENS. En effet, cela nous permet de nous adresser à un public plus large, sans nécessairement dépendre de listes institutionnelles des chercheurs affiliés, dont nous avons pu mesurer qu'elles étaient difficiles à établir. Cette décision fait également suite aux nombreuses manifestations d'intérêt de la part des partenaires à qui nous avons présenté notre projet, notamment au Groupe de Travail Accès Ouvert de Couperin et à LIBER (Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche). Aussi, comptons-nous proposer un outil utilisable par tous, et développer différentes versions de Dissemin spécifiques aux institutions intéressées, l'ENS notamment, mais également d'autres universités et institutions de recherche.

Enfin, pour donner un cadre institutionnel à notre projet, nous avons constitué une association à but non lucratif, dont l'objet principal est "la promotion de l'accès libre aux publications académiques et aux données de recherche" (statuts : <http://association.dissem.in/files/statuts.pdf>), et ses membres fondateurs sont Antoine Amarilli, Thomas Bourgeat, Antonin Delpeuch, Marie Farge et Pablo Rauzy (chercheurs, étudiants et anciens étudiants de l'ENS). Ceci nous permettra de déclarer notre activité à la CNIL en notre nom propre, mais également de lever des fonds pour tenter d'assurer la pérennité du projet car nous avons besoin de financer les frais de fonctionnement.

Nos dépenses sont principalement techniques (location de serveur, de nom de domaine), mais

nous souhaiterions aussi pouvoir adhérer à CrossRef ou à ORCID pour obtenir les données dont nous avons besoin (un budget prévisionnel détaillé pour l'année prochaine est joint). L'association est pour l'instant financée par ses membres sur leurs fonds propres, mais ce n'est pas pérenne et pas vraiment judicieux pour passer à l'échelle. Nous serions intéressés par tout moyen qui vous permettrait de contribuer à nos frais. Ainsi, serait-il envisageable que l'ENS ou ses bibliothèques pourraient soutenir financièrement Dissemin? Nous nous tenons à votre disposition pour en parler plus en détail si vous le désirez.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Antoine Amarilli, Thomas Bourgeat, Antonin Delpeuch, Marie Farge et Pablo Rauzy
Conseil d'administration de Dissemin

—Attachments:—

budget_2016_dissemin.pdf

97,2 KB

Subject: Demande de subvention Dissemin
From: André Dazy <andre.dazy@couperin.org>
Date: 14/12/2015 18:25
To: Antonin Delpeuch <antonin.delpeuch@ens.fr>

Bonjour Antonin,

Je voulais juste te faire un petit mail non officiel pour te dire que le Bureau Professionnel de Couperin a examiné votre demande de subvention pour Dissemin. L'accueil a été favorable mais sans prise de décision définitive.

Le Bureau propose de signer au préalable une convention tripartite entre le CCSD, Couperin et CAPSH et prévoit une réunion (à l'ENS si possible) pour en discuter les modalités.

Qu'en penses-tu ? Qu'en pensez-vous chez Dissemin ?

Un mail plus officiel suivra celui-ci si cette idée vous semble intéressante pour le futur de Dissemin.

Très bonne soirée,
André

--



André Dazy

Conservateur,
Coordinateur du Département services et prospective - Consortium Couperin
Collège Sainte-Barbe
4 rue Valette 75005 PARIS
Tél : 0156817680
andre.dazy@couperin.org
<http://www.couperin.org>
<http://openaccess.couperin.org/>

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1188 - page 4545

71 - Saône-et-Loire

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire.

COMITÉ POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICATIONS EN SCIENCES ET HUMANITÉS (CAPSH).

Objet : promouvoir l'accès libre aux publications académiques et aux données de recherche, développer et mettre en place une infrastructure logicielle pour faciliter ; l'accès à ces données, et financer ces activités par la collecte de dons et de fonds publics ou privés.

Siège social : 34, rue de la Chanaise, 71250 Cluny .

Site internet : <http://association.dissem.in/>.

Date de la déclaration : 7 septembre 2015.

Pour imprimer ce RIB, utilisez la fonction « Imprimer »
de votre navigateur.

Fermer

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA ILE-DE-FRANCE	30/09/2015		
PARIS GOBELINS	00141		
Tel. 0143318085	Fax. 0143319052		
Intitulé du Compte :ASSOC. CAPSH			
CHEZ MR ET MME DELPEUCH 34 RUE DE LA CHANAISE 71250 CLUNY			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18206	00141	65027875232	77
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1820	6001	4165 0278 7523 277
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift : AGRIFRPP882			

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA ILE-DE-FRANCE	30/09/2015		
PARIS GOBELINS	00141		
Tel. 0143318085	Fax. 0143319052		
Intitulé du Compte :ASSOC. CAPSH			
CHEZ MR ET MME DELPEUCH 34 RUE DE LA CHANAISE 71250 CLUNY			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18206	00141	65027875232	77
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1820	6001	4165 0278 7523 277
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift : AGRIFRPP882			



Statuts de l'association C.A.P.S.H.

5 septembre 2015

Article premier. - Nom

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre Comité pour l'Accessibilité aux Publications en Sciences et Humanités (soit C.A.P.S.H), ou en anglais Committee for the Accessibility of Publications in Sciences and Humanities. Par métonymie avec un de ses projets, l'association peut également être désignée par "Dissemin" ou "dissem.in".

Article 2. - Objet

Cette association a pour objet la promotion de l'accès libre aux publications académiques et aux données de recherche, le développement et la mise en place d'une infrastructure logicielle pour faciliter l'accès à ces données, et le financement de ces activités par la collecte de dons et de fonds publics ou privés. Cette association peut vendre les services suivants à des utilisateurs :

1. l'analyse de l'état d'accessibilité d'un ensemble de publications ou données ;
2. le conseil sur les mesures à prendre pour améliorer cette accessibilité ;
3. le dépôt mandaté de publications ou données pour le compte de leurs auteurs ;
4. le développement de fonctionnalités logicielles destinées aux besoins spécifiques de certains utilisateurs, au sein des logiciels développés par l'association ;
5. la maintenance d'une infrastructure informatique destinée spécifiquement à certains utilisateurs, pour les logiciels développés par l'association ou les prestations ci-dessus ;
6. l'accès à une version privilégiée d'un site Web ou autre ressource en ligne éditée par l'association qui offre des fonctionnalités supplémentaires.

Article 3. - Siège social

Le siège social est fixé au 34 rue de la Chanaise, 71250 Cluny. Il pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale.

Article 4. - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5. - Composition

L'association se compose de membres, qui sont des personnes physiques ou morales partageant les objectifs de l'association, répartis dans deux catégories :

- les membres actifs, qui s'impliquent dans les activités de l'association ;
- les membres associés, qui se proposent de conseiller l'association dans ses orientations, mais n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Article 6. - Admission

Toute personne physique ou morale peut devenir membre actif ou membre associé, sous réserve que son adhésion soit approuvée par le conseil d'administration. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur la demande.

Article 7. - Membres, cotisations

Aucune cotisation n'est exigée, les membres étant libres d'effectuer des dons ponctuels à leur convenance.

Article 8. - Radiations

La qualité de membre se perd par :

1. La démission ;
2. Le décès ;
3. La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé-e ayant été invité-e à fournir des explications par écrit.

Article 9. - Affiliation

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

Article 10. - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Les dons ponctuels, provenant de ses membres ou de toute autre personne ;
- Les subventions d'établissement publics ou privés ;
- Le produit de ses services facturés à ses utilisateurs ;
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.

Article 11. - Conseil d'administration

Constitution Le conseil d'administration (CA) est composé d'au moins deux personnes physiques membres de l'association. Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association, et prend toutes les décisions portant sur l'association. Les décisions sont prises par délibérations entre les membres du CA, les désaccords éventuels étant tranchés par un vote à la majorité. Les membres du CA assument conjointement et solidairement les rôles et responsabilités de président, trésorier et secrétaire de l'association.

Mandats Le CA est libre de donner ou de révoquer mandat à des membres de l'association pour accomplir des tâches nécessaires à la réalisation de son objet.

Renouvellement Le renouvellement des membres du CA est effectué annuellement par l'assemblée générale ordinaire suivant les modalités prévues à l'article 12.

Article 12. - Assemblée générale ordinaire

Objet Chaque année, dans le mois suivant la date anniversaire de la création de l'association, le CA convoque une assemblée générale ordinaire. Celle-ci permet au CA d'exposer aux membres la situation morale et financière de l'association, permet aux membres de délibérer sur tout sujet inscrit à l'ordre du jour, et permet de procéder au renouvellement des membres du CA.

Constitution L'assemblée générale ordinaire est ouverte à tous les membres de l'association. Seuls les membres actifs y ont voix délibérative, les membres associés n'y jouent qu'un rôle consultatif.

Convocation L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le CA, de sa propre initiative ou sur demande d'un membre actif. Au moins une semaine avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le CA. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Déroulement Le CA préside l'assemblée. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres du conseil d'administration, qui peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Pour chaque membre du CA, l'assemblée générale délibère sur la reconduction ou la révocation de son appartenance au CA. Elle délibère ensuite sur l'introduction au CA de tout membre proposé par l'assemblée générale.

Délibération Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présent-e-s ou représenté-e-s. Chaque membre peut représenter au plus deux autres membres. Pour que le vote soit valide, il est nécessaire qu'au moins le quart des membres actifs se soient exprimé-e-s. Les décisions de l'assemblée générale s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représenté-e-s.

Article 13. Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande de la majorité des membres actifs. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Elle ne peut se prononcer que sur la dissolution de l'association ou la modification de ses statuts.

Article 14. - Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du CA, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire fait état, par bénéficiaire, des remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Article 15. - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le CA, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 16. - Dissolution

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 13, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

Thomas Bourgeat, membre du CA



Antonin Delpen ch, membre du CA

